



Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans  
les MRC des Basques et de Rimouski-  
Neigette

6211-24-085

**Mémoire déposé dans le cadre de l'audience du BAPE**

**Projet du Parc éolien Nicolas-Riou**

**MRC des Basques et de Rimouski Neigette**

**Bernard Vachon**

**Résident du Rang 5 de Saint-Mathieu-de-Rioux**

**22 octobre 2015**

Le projet du parc éolien Nicolas-Riou, constitué de 68 méga éoliennes dans un milieu naturel de très grande qualité à proximité de quatre communautés villageoises, soulève de nombreuses inquiétudes tant sur les plans environnemental, économique et financier, que social et du point de vue de la gestion du projet.

Dans le cadre de ce Mémoire, je ne m'attarderai qu'à quatre aspects du projet qui, à mon avis, le rendent inacceptable : 1. Le bien-fondé de ce nouveau parc éolien; 2. Un projet industriel qui contrecarre le projet d'un Parc régional Inter-Nations; 3. Des méga structures aux multiples impacts, incompatibles avec la vocation résidentielle, récréotouristique et de villégiature de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux, la plus touchée par le projet; 4. La délégation de la gestion du projet au partenaire privé par les deux partenaires publics qui met à risque les intérêts collectifs, sociaux et environnementaux des communautés concernées.

## **1. Mise en cause du bien-fondé de ce projet de parc éolien**

### **A. La filière éolienne : composante du Plan de relance de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine**

En 1999, le développement de l'énergie éolienne a été retenu par le gouvernement du Québec comme composante du Plan de relance de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine axé sur la diversification économique et la création d'emplois. Dans le Plan Régional de Développement du territoire Public (PRDTP), il est stipulé à la deuxième partie (chap. I, point 1.4.2) :

« S'appuyant sur le fort potentiel éolien de la région, et sur l'intérêt des promoteurs, le gouvernement du Québec s'est engagé, au Rendez-vous national des régions, à faire de cette industrie en émergence un créneau d'excellence pour la région. Le développement de ce créneau vise plusieurs facettes de la production de l'énergie éolienne, notamment le développement d'une expertise internationale et d'un pouvoir d'exportation dans lequel l'installation de parcs d'éoliennes devient un maillon essentiel.

Depuis, la Gaspésie s'affaire à développer ce créneau : production d'énergie éolienne, développement d'une expertise internationale et un pouvoir d'exportation. »<sup>1</sup>

Puis le Rapport ajoute :

« Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine-CREGÎM désire s'assurer que les impacts potentiels du développement éolien, notamment les impacts environnementaux, seront considérés de façon incontournable, et dans une perspective de développement durable. (...)

---

<sup>1</sup> Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, *Mémoire sur le Plan régional de Développement du Territoire public, Gaspésie et MRC de Matane*, 21 novembre 2013, 15 p.

Le GREGÎM s'interroge sur plusieurs enjeux environnementaux qui émanent de l'énergie éolienne. (...) Le GREGÎM désire que cette belle aventure se fasse en harmonie avec une autre des belles richesses gaspésiennes et madelinienne, soit la qualité de l'environnement. Que la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine se développent de façon prospère en accord avec la nature et dans un souci pour les générations futures. »

La préoccupation des impacts environnementaux des parcs éoliens est une constance dans le développement et la promotion de cette filière industrielle. Divers impacts environnementaux sont inhérents à cette technologie de production énergétique dont certains peuvent être particulièrement dommageables lorsque les parcs éoliens se trouvent à des distances sensibles des communautés et qu'ils sont érigés sur des territoires dotés d'un potentiel naturel d'une grande valeur.

Des aides financières et techniques ont été accordées à la Gaspésie pour le développement d'une expertise, de qualifications professionnelles et d'infrastructures de production.

« Lancé en novembre 1999, le Plan de relance de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine était doté d'un budget de 161 millions \$. Un TechnoCentre éolien était créé en 2000. Suivent une série de décisions en faveur de l'énergie éolienne :

- 2001 : Plan stratégique d'Hydro-Québec incluant le développement de l'énergie éolienne à l'aide d'un programme d'achat ciblé (jusqu'à 50 MW/année);
- 2003 : suite au décret du gouvernement du Québec, Hydro-Québec lance un premier appel d'offres de 1000 MW d'énergie éolienne;
- 2005 : Hydro-Québec lance un 2<sup>e</sup> appel d'offres de 2000 MW d'énergie éolienne;
- 2006 : Stratégie énergétique du Québec 2006-2015: faire de l'énergie éolienne une priorité, assurer le succès des deux premiers appels d'offres, lancement du 3<sup>e</sup> appel d'offres de 500 MW destiné aux communautés et aux nations autochtones, objectifs de 4000 MW de 2006 à 2015;
- 2007 : Le créneau ACORD éolien est créé. Objectif : faire de la Gaspésie le leader québécois et un des chefs de file national et mondial de l'industrie éolienne;
- 2007 : Création du Centre collégial de transfert de technologies (CCTT) en énergie éolienne»

Développement d'une grappe industrielle de l'énergie éolienne en Gaspésie :

- Matane : Fabrication de tours et de nacelles – Marmen;  
Fabrication de tours – Énercon  
Fabrication d'enveloppes de nacelles – Composite VCI
- Gaspé : Fabrication de pales – LM Wind Power Blades
- New Richmond : Fabrication de convertisseurs électriques - Eaton
- Gaspésie et MRC de Matane : Construction et opération de 13 parcs éoliens

Diversification d'entreprises existantes et création de nouvelles entreprises.

Développement d'une expertise en production d'énergie éolienne en Gaspésie et au Québec

En 2009, plus de 150 entreprises œuvrent dans le domaine de l'industrie éolienne québécoise, employant plus de 3000 personnes, dont environ 1640 en Gaspésie. »<sup>2</sup>

Une fois en place les conditions de développement de cette filière, il fallait l'alimenter par des contrats de construction de parcs éoliens. Hydro-Québec a été chargé par le gouvernement de promouvoir cette filière et de voir à la multiplication des parcs éoliens au Québec et à l'étranger. Or, l'objectif de développer une expertise internationale et un pouvoir d'exportation de cette industrie n'est toujours pas atteint. Les retombées économiques régionales attendues de cette filière reposent donc essentiellement sur les commandes en provenance de nouveaux parcs éoliens implantés au Québec.

### **B. La filière éolienne ne remplit pas ses promesses**

Un rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec datant de février 2014, réalisé à la demande du gouvernement, conclut que :

« Québec doit absolument revoir en profondeur la stratégie de développement d'Hydro-Québec et freiner les projets hydroélectriques, mais aussi l'éolien, qui font perdre des milliards de dollars à l'État. »

Les auteurs du document soulignent qu'Hydro-Québec doit absolument réviser ses façons de faire en tenant compte du nouveau contexte énergétique nord-américain. Depuis une décennie, la demande pour l'électricité québécoise a plafonné, voire baissé. Et elle se vend aujourd'hui beaucoup moins cher qu'il y a dix ans, notamment en raison de l'exploitation du gaz de schiste aux États-Unis.

Or, pendant ce temps, la société d'État a augmenté sa capacité de production, rappelle la Commission, de sorte que le Québec est pris avec d'importants surplus. Ceux-ci ne peuvent être écoulés que sur les marchés d'exportation, à perte.

*« Le coût de l'énergie provenant des nouveaux moyens de production mis en service à partir de 2008 varie entre 6 ¢/kWh et 12 ¢/kWh. Cette réalité se traduit par une subvention annuelle aux producteurs d'électricité qui atteindra 1,2 milliard de dollars en 2017, aux frais des consommateurs d'électricité et des contribuables. »*

---

<sup>2</sup> TechnoCentre éolien, *L'énergie éolienne comme moteur de développement en Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine*, Université du Québec à Rimouski, 2011.

Cette facture annuelle devrait même passer à 1,4 milliard en 2020, puis à 2 milliards en 2025.

*« Dans ces circonstances, la stratégie axée sur la construction de nouveaux projets (ouvrages hydroélectriques ou éoliens, notamment) est ruineuse pour le Québec. Ce sont non seulement la politique énergétique, mais aussi certaines orientations de politique industrielle qui doivent être repensées », affirme le rapport *Maîtriser notre avenir énergétique*. »<sup>3</sup>*

Par ailleurs, dans des documents déposés et des représentations faites à la Régie de l'Énergie du Québec par l'Union des consommateurs<sup>4</sup>, il est révélé que :

*« Déjà aux prises avec d'énormes surplus énergétiques, Hydro-Québec va acheter pour 945 millions \$ d'électricité dont elle n'a pas besoin en 2016 ».*

Un article de Pierre Couture du *Journal de Québec* résume l'essentiel des faits exposés par l'Union des consommateurs :

*« Hydro-Québec indique que ses achats d'électricité auprès de producteurs privés seront plus importants que prévu l'an prochain, soit 9,2 térawattheures (TWh). Un térawattheure peut alimenter 50 000 maisons.*

*Pour chaque kilowattheure acheté, Hydro-Québec paiera un coût unitaire moyen de 12,4 cents, soit une somme globale de 945 millions \$, a calculé l'Union des consommateurs.*

***Cette année (2015), Hydro-Québec achètera 7,3 TWh auprès de producteurs privés qui détiennent des parcs éoliens, de petites centrales hydroélectriques et des centrales à la biomasse.***

*Le hic, c'est que ces achats ont été imposés à Hydro-Québec par le gouvernement à coups de décrets ministériels au nom du développement économique. Or, cela ne reflète en rien les besoins réels de consommation des Québécois, rappelle l'analyste en énergie de l'UC.*

### **Des surplus en hausse**

Les données d'Hydro-Québec mises à jour la semaine dernière font également état d'une hausse importante des surplus énergétiques au cours des 10 prochaines années.

---

<sup>3</sup> Ces informations et extraits du rapport sont tirés d'un article du quotidien *Le Devoir* daté du 24 février 2014 rédigé par Alexandre Shields, ayant pour titre « Hydro-Québec. Halte aux projets, dit un rapport. Le développement de l'hydroélectricité et de l'éolien fait perdre des milliards à l'État ».

<sup>4</sup> Marc-Olivier Moisan-Plante, analyste en énergie de l'Union des consommateurs (UC),

Entre 2015 et 2024, Hydro-Québec prévoit maintenant gérer des surplus estimés à 71,2 TWh, soit 14,9 TWh de plus qu'anticipé l'an dernier (56,3 TWh).

En 2017, Hydro-Québec prévoit notamment gérer des surplus énergétiques de 10,2 TWh en raison de l'entrée en service de nouveaux parcs éoliens.

**Selon l'Union des consommateurs, les surplus estimés de 71,2 TWh représentent des dépenses inutiles de 7 milliards \$. Une facture qui sera refilée aux clients d'Hydro-Québec.**

**Depuis deux ans, Hydro-Québec reconnaît d'ailleurs que les achats d'énergie éolienne imposés par le gouvernement du Québec exercent une pression à la hausse de 2 % sur ses coûts d'approvisionnement en électricité au Québec.»<sup>5</sup>**

Ainsi, sur le strict plan économique, le bilan de la filière éolienne après 15 ans de développement, soulève de sérieuses questions quant à la pertinence de nouveaux parcs éoliens et à l'avenir de cette industrie. Un temps d'arrêt s'impose. **Stop aux nouveaux projets de parcs éoliens.**

## **2. 68 éoliennes qui font obstacle au développement d'un Parc régional Inter-nations**

La MRC des Basques nourrit depuis quelques années le projet de créer un Parc régional Inter-Nations sur les terres publiques au sud de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux. Ce projet a déjà franchi des étapes importantes :

« Le 14 juin 2013, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le projet de Loi privée no 206 ouvrant la porte à la réalisation du projet de parc régional : « *Le Parlement du Québec décrète que la Municipalité régionale de comté des Basques peut constituer un organisme à but non lucratif afin de lui confier l'exploitation d'un parc régional.* » Dans la foulée de cette Loi, le préfet de la MRC, Monsieur Bertin Denis, déclarait que : « *...l'exploitation de ce parc régional serait gérée en partenariat avec la Première Nation Malécite de Viger.*»

Un tel parc aurait pour première mission d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire.

Le 19 août 2014, la MRC des Basques et la Première Nation Malécite de Viger ont signé à Cacouna une entente pour un projet de Parc Régional Inter-Nations.

---

<sup>5</sup> Pierre COUTURE, « Pire que jamais. Les achats inutiles d'électricité par Hydro-Québec vont s'élever à 945 M\$ en 2016 », Le Journal de Québec, 7 octobre 2015.

Des activités récréatives de plein air, camping rustique, baignade, sentiers pédestres ou de ski de fond, pistes cyclables, réserves fauniques, mise en valeur des sites naturels, hébergement et villégiature, éventuellement chasse et pêche..., sont prévues dans le concept de ce parc régional (les activités de chasse et de pêche sont à négocier avec le Club Appalaches qui détient des droits exclusifs de chasse et de pêche sur ce territoire de 148 Km<sup>2</sup>).

On comprendra que la préservation des paysages, des habitats fauniques, des milieux humides, de la quiétude des lieux..., sont autant d'éléments précieux à la bonne réalisation de ce projet de Parc régional.

Il s'agit d'un projet collectif d'une grande importance pour stimuler le développement économique des municipalités voisines (dont plusieurs sont en dévitalisation). De plus, ce Parc constituera un équipement récréotouristique significatif non seulement pour les populations locales et régionales,

mais pour tout le Québec. »<sup>6</sup>

Les difficultés de financement de ce parc régional ont amené le conseil des maires de la MRC à appuyer le projet éolien, espérant en retirer suffisamment de bénéfices pour permettre la concrétisation de ce projet. Quitte, comme le disait le préfet Bertin Denis lors de la première partie de l'audience publique du BAPE, alors qu'il était interrogé sur ce sujet par le Commissaire, à réduire l'ampleur du parc et à le déplacer vers le petit espace intramunicipal de Porc-Pic (quelques hectares) dans la municipalité voisine de Saint-Simon.

La cohabitation d'un parc de 68 méga éoliennes avec un parc à vocation récréotouristique est difficilement envisageable. L'abandon, ou la réduction de façon drastique et le déplacement du parc régional en partenariat avec la Nation Malécite seraient infiniment regrettables. Autre conséquence négative de l'implantation du parc éolien.

### **3. Le cadre naturel, principal atout du développement de Saint-Mathieu-de-Rioux**

Après plus d'un siècle d'activités agroforestière et de transformation artisanale, la communauté de Saint-Mathieu-de-Rioux s'est convertie progressivement, depuis les années 70, à une vocation à trois dimensions, soient le résidentiel, la villégiature et le récréotourisme. Voici ce qu'on peut lire dans la *Stratégie de développement* de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux adoptée en 2002 :

« La Municipalité de Saint-Mathieu, a longtemps été caractérisée par la vigueur des secteurs agricole et forestier.

<sup>6</sup> Ces trois paragraphes sont tirés du Mémoire collectif préparé par un groupe de citoyens de Saint-Mathieu-de-Rioux, déposé au BAPE dans le cadre de cette audience publique.

Le nombre de fermes en exploitation est passé de 122 en 1891, à 105 en 1941, à 78 en 1961, à 6 en 1997 et à 4 en 2006.

L'apogée de la communauté rurale a été atteinte au cours des années 50 alors que la population permanente a culminé à près de 1200 habitants. Les six écoles primaires réparties sur les rangs et le collège situé au centre du village accueillait plus de 300 enfants.

De 1113 qu'elle était en 1961, la population de Saint-Mathieu est passée à 560 en 1991, soit une diminution de 50 %. À partir des années 50, Saint-Mathieu, au même titre que des centaines d'autres municipalités rurales au Québec, est entraîné dans un processus de déclin économique marqué par la diminution des fermes, la fermeture de commerces et de petites entreprises et l'exode d'une partie de la population. Des évolutions économiques, sociales et technologiques bouleversent profondément la société québécoise. L'urbanisation et l'industrialisation qui s'accélèrent drainent les campagnes.

Bien qu'il faille encourager la consolidation des entreprises des secteurs agricole et forestier, il faut bien convenir que ces activités traditionnelles ne sont plus suffisantes pour assurer le développement de Saint-Mathieu. (...)

Au cours des trente dernières années (1971 à 2001), le secteur de la villégiature et du récréotourisme s'est considérablement développé. On note aujourd'hui la présence d'un centre de ski, d'un club de golf, de deux campings, de plages, d'un club d'avions miniatures et de facilités d'hébergement. Les résidences secondaires sont aussi nombreuses que les résidences principales. La présence d'un club privé de chasse et de pêche sur le territoire de la forêt publique attire de nombreux visiteurs. La fréquentation de tous ces équipements par une clientèle de plus en plus nombreuse contribue à la création d'emplois et à la vitalité des services et des commerces de la municipalité. (...)

Le créneau le plus porteur, compte tenu du potentiel naturel lié à la présence des lacs, de la montagne, des cours d'eau, de la forêt, des paysages... dont notre municipalité est avantageusement pourvue, apparaît être le récréotourisme incluant la villégiature et le plein air à travers une multitude d'activités, dans une perspective de mise en valeur écologique de l'environnement naturel et du patrimoine culturel. (...)

En résumé, on constate que Saint-Mathieu est passé d'une communauté dont l'activité économique était fondée sur l'agriculture et la foresterie, à une communauté dont l'avenir repose désormais sur les activités reliées à la fonction résidentielle, à la villégiature, et au récréotourisme. Nous devons prendre



conscience du riche potentiel de notre milieu et nous engager dans la voie du développement durable pour l'avenir. »<sup>7</sup>

#### **4. Une délégation de gestion qui pose problème**

Par défaut d'une expertise appropriée en matière de gestion d'un parc éolien au sein de leurs institutions et organismes, les deux partenaires publics confient l'ensemble de cette importante et délicate responsabilité au partenaire privé.

Étant donné que les motivations et les objectifs poursuivis par le partenaire privé et les partenaires publics ne sont pas les mêmes, les intérêts collectifs à caractère social et environnemental des partenaires publics, tout aussi importants que les intérêts économiques et financiers, ne risquent-ils pas de ne pas recevoir l'attention due, voire être négligés ? Cette délégation de gestion au partenaire privé m'apparaît risquée, voire téméraire, dont les populations et le territoire concernés risquent de faire les frais.

Quelles sont les dispositions du contrat qui garantissent aux partenaires publics une capacité réelle d'intervenir et d'agir pour faire valoir et défendre leurs intérêts à la fois économiques et financiers, sociaux et environnementaux, au nom des citoyens et contribuables qu'ils représentent ?

Le caractère confidentiel du contrat que le promoteur (partie privée et partie publique) oppose à nos inquiétudes, n'est pas de nature à nous rassurer sur cette question.

Quels sont par ailleurs les coûts chargés par le partenaire privé aux deux partenaires publics pour la prise en charge de la gestion du projet (coûts financiers et coûts sous forme de concessions) ?

Dans l'exécution d'un projet d'une telle ampleur qui implique des dimensions économiques, financières, sociales et environnementales, les occasions de divergences de points de vue et de confrontation nécessitant des arbitrages ne manqueront pas. Dans la pratique, les décisions ne seront-elles pas prises dans le sens des intérêts du partenaire privé, favorisé en cela par sa responsabilité entière sur la gestion du projet ?

---

<sup>7</sup> *Stratégie de développement et Plan d'action de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux*, Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux, 2002,

## Conclusion

En guise de conclusion, je vous raconterai une anecdote vécue il y a plusieurs années, en 1983 précisément, alors que je participais à un colloque international de développement rural qui se déroulait en partie au Pays-Bas et en partie en Belgique. C'était un colloque « in situ », c'est-à-dire avec peu de conférences, les principales activités étant des visites d'initiatives de développement en milieu rural. Alors que se terminait la troisième journée, nous avons fait une pause à un belvédère qui surplombait un petit village des Ardennes belges. Le soleil qui déclinait à l'horizon offrait un spectacle tout à fait saisissant: les ombres qui se prolongeaient au sol contrastaient avec les jaunes, les ocres et les rouges qui éclataient dans le ciel et venaient peindre les façades des maisons, les toits des granges, les chemins et la campagne tout autour. Un couple à l'accent britannique, près de moi, était admiratif devant ce spectacle. Se tournant vers son mari, la dame lui dit: "Regarde chéri comme c'est splendide ce coucher de soleil". Et lui de lui répondre: "Yes darling, n'est-ce pas remarquable pour un si petit village!" Oui, le soleil se couche sur les petits villages car eux aussi ont droit à la lumière et à la beauté.

La beauté du monde est une mosaïque de paysages dont l'émouvante harmonie peut être brutalement et irrémédiablement rompue par un projet de développement peu soucieux des conséquences environnementales et sociales. Nous avons tous en mémoire cette chanson de Diane Dufresne, *L'hymne à la beauté du monde*, qui, comme un cri de ralliement, nous appelle à ne pas « tuer la beauté du monde ».

La municipalité rurale de Saint-Mathieu-de-Rieux est une pièce maîtresse de la beauté du Bas-du-Fleuve. Ses lacs, ses rivières, ses forêts, ses montagnes, ses points de vue, ses couleurs et ses parfums composent des paysages et un cadre de vie d'une exceptionnelle intégrité<sup>8</sup>.

Ce cadre de vie est un legs de la nature généreuse qu'ont su instinctivement protéger et mettre en valeur les générations qui se sont succédées dans la communauté de Saint-Mathieu depuis les années 1850. Aujourd'hui, anciens et nouveaux résidents, villégiateurs et touristes, bénéficient de ce legs dont la valeur va en croissant avec les années.

---

<sup>8</sup> À l'exception d'une aire de camping près du Mont-St-Mathieu.

Cet héritage précieux nous impose le devoir de poursuivre la noble tradition de la protection et de la défense de notre environnement contre tout projet qui viendrait l'altérer et ainsi défigurer notre cadre de vie.

Le Parc éolien projeté, composé de 68 méga éoliennes, qui souhaite s'implanter sur les terres publiques surplombant l'ensemble de la communauté de Saint-Mathieu-de-Rioux, son village, ses rangs et le secteur du grand lac St-Mathieu, est **irrecevable** pour les raisons suivantes : le potentiel de production énergétique en place et les surplus d'électricité générés au Québec; les torts et les nuisances causés au milieu naturel et au cadre de vie des communautés limitrophes par ce nouveau projet éolien, dont Saint-Mathieu-de-Rioux, la plus touchée; la mise à mal d'un territoire doté d'atouts exceptionnels, considéré par la MRC des Basques pour y développer un Parc régional Inter-Nations en partenariat avec la Première Nation Malécite de Viger; les atteintes à une réserve de biodiversité végétale et faunique d'exception; un héritage fièrement protégé et valorisé par les résidents de Saint-Mathieu-de-Rioux et qui participe à la beauté et à l'attractivité de notre région; les impacts environnementaux et sociaux du projet qui contreviennent aux principes de la Loi québécois de développement durable.

Merci pour l'attention portée à ce mémoire.